



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 06267

Numéro SIREN : 789 720 091

Nom ou dénomination : A.M.Y Services

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2017 sous le numéro de dépôt B2017/033305

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/033305**
n°de gestion : **2012B06267**
n°SIREN : **789 720 091 RCS Lyon**

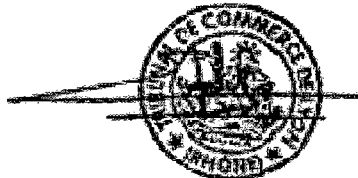
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 28/08/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.M.Y Services - Société par actions simplifiée
59 et 61 avenue Jules Guesde 69200 Venissieux -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4911540

①

33305

BILAN SIMPLIFIÉ

Certifié conforme
DGFIP N° 2033 A-SD 2017Désignation de l'entreprise AMY SERVICESNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 59-61 Avenue Jules Guesde 69200 VENISSIEUX

SIREN

7 8 9 7 2 0 0 9 1

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 6		
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	18 943	030	18 795	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 580	042	1 580	
Total I (5)		044	20 523	048	18 795	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés *	068	42 809	070	42 809	
	Autres * (3)	072	1 160	074	1 160	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	50 410	086	50 410	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II		096	94 379	098	94 379	
Total général (I+II)		110	114 903	112	96 107	
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	30 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	3 000	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131	8 789	
	Report à nouveau			134	10 384	
	Résultat de l'exercice			136	14 761	
	Provisions réglementées			140		
	Total I				142	66 934
	Provisions pour risques et charges				154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	6 790	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	22 384	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	29 174	
Total général (I + II + III)				180	96 107	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		*AMY SERVICES		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR	018
						Exercice N clos le 31/12/2016	
						1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209	210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	
		Services *			217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						171 209
	Production immobilisée *						222
	Subventions d'exploitations reçues						224
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits						226
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						1 000
							230
							232
							234
							236
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						238	
Variation de stocks (marchandises) *						240	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						242	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						244	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						66 173	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	739	
Rémunérations du personnel *						244	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						250	
Dotations aux amortissements *						252	
Dotations aux provisions						19 062	
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					254	561	
					256		
					262	1 350	
Total des charges d'exploitation (II)						264	
						154 969	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	
						17 240	
Produits financiers (III)					280	509	
Charges financières (V)						294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies), dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))					347	768	
					348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
						2 221	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	
						14 761	
B – RÉSULTAT FISCAL					Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	
						14 761	
						314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	2 221
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés					247	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *					248	768
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))					249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)					986	ZFU-TE (44. octies et octies A)
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)					981	JEI (44. sexies A)
	ZRD (44. terdecies)					127	ZRR (44. quindécies)
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)
	ZFA (44. quaterdecies)					345	Investissements outre-mer
	Créance due au report en arrière du déficit					346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352	
					Déficit col. 2	14 807	
						354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370	
					Déficit col. 2	14 807	
						372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 96 107,42 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 14 760,73 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/04/2017 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Constatation d'un crédit d'impôt de 2943 €

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (25 %)
- de formation et de recrutement (25 %)
- de prospection de nouveaux marchés (25 %)
- de transition écologique et énergétique (25 %).

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 20 523 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	18 943			18 943
Immobilisations financières	80	1 500		1 580
TOTAL	19 023	1 500		20 523

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 18 795 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	18 234	561		18 795
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	18 234	561		18 795

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel de transport	16 700	16 700	0	3 ans
Matériel de bureau & info.	2 243	2 095	148	4 ans
TOTAL	18 943	18 795	148	

3.2 - Etat des créances = 45 550 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 580		1 580
Actif circulant & charges d'avance	43 970	43 970	
TOTAL	45 550	43 970	1 580

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3000	10,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3000	10,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 29 174 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	443	443		
Fournisseurs	6 790	6 790		
Dettes fiscales & sociales	21 504	21 504		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	437	437		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	29 174	29 174		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 659 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	2 297
Autres dettes	361
TOTAL	2 659

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 171 209 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	171 209	100,00 %
TOTAL	171 209	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 2 221 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	17 240		17 240
Résultat financier	509		509
Résultat exceptionnel	-768		-768
Participation des salariés			
TOTAL	16 982	2 221	14 761

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers	1	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	2	0

SAS AMY Services
59-61 Avenue Jules Guesde 69200 VENISSIEUX
RCS Lyon 789 720 091

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2017**

Le trente juin deux mil dix sept, à 18 heures,

Les associés de la société **AMY SERVICES** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **ROBERTO Pascal**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur **PRATES Francisco** est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3000 actions sur les 3000 actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la majorité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION n° 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 2 :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14 761 euros de la manière suivante :

- Pour la totalité, au compte de Report à nouveau, soit 14 761 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il y a eu des distributions antérieures de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 3 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées relevant dudit article.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 4 :

L'Assemblée Générale décide que Monsieur ROBERTO Pascal percevra une rémunération fixe mensuelle de 1965 euros, et ce sur 12 mois, à compter du 01/01/2017. Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 5 :

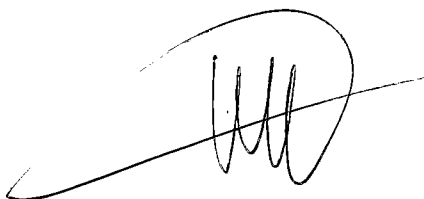
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

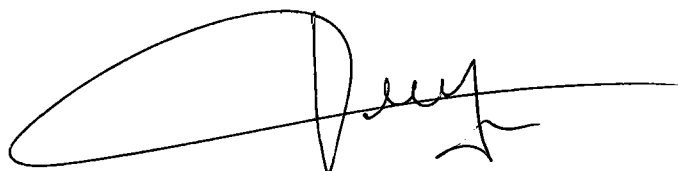
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Mr ROBERTO Pascal

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by several vertical strokes and a long horizontal line extending to the left.

Mr PRATES Francisco

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left, followed by a series of connected loops and a long horizontal line extending to the right.